

Fiche d'inscription à l'



2011-2012

Section enfants et jeunes de l'Association Sportive des Semboules d'Antibes escalade

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Nom des responsables légaux de l'enfant :

Tél. fixe :

Tél. mobile :

Courriel :

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant **munies d'une pièce d'identité si ce n'est qu'occasionnel** :

Nom et prénom	Qualité	Téléphone

Si vous autorisez votre enfant à rentrer seul écrivez : « J'autorise mon enfant à quitter le gymnase seul à la fin de son cours. », datez et signez.

Personnes à prévenir en cas d'accident **si différentes des précédentes**:

Nom et prénom	Qualité	Téléphone

Je soussigné(e) _____ autorise le moniteur et/ou le responsable de l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident de mon enfant au cours des activités escalade.
Datez et signez.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du règlement intérieur de l'association.
Je soussigné(e) _____ déclare avoir reçu cet exemplaire et en avoir pris connaissance.
Datez et signez.

Enfin, dans le cadre des activités de l'ASSA Pitchouns nous sommes amenés à photographier les enfants et éventuellement vous-même.
L'acceptez-vous ? oui
 non
Acceptez-vous que les photographies figurent sur le site Internet de l'association (assapitchouns.free.fr) ? oui
 non

Datez et signez.

Joindre à cette fiche :

- une photo d'identité récente (une tous les 2 ans pour les enfants déjà membres du club),
- si vous n'avez pas de courriel, 6 enveloppes timbrées à votre adresse,
- **un certificat médical** mentionnant « **apte à la pratique de l'escalade, y compris en compétition** »,
- le montant de l'adhésion au club soit 20 €,
- **le montant de la licence FFME**, variable en fonction de la formule d'assurance choisie, soit avec l'assurance base 44 € 50, ...base+ 47 € 50, ...base++ 54 € 50.

Nous n'aurons les formulaires qu'à la rentrée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la FFME.

- le montant des cours et sorties, soit 55 € par trimestre pour le premier groupe (1h)) et 60 € pour les suivants (1h1/4).

-

Vous pouvez régler chaque trimestre séparément mais nous vous demandons, par souci de simplicité, de nous remettre 3 chèques en début d'année, à l'ordre de ASSA . Ils seront encaissés en septembre, janvier et avril. Merci.